Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

2024-540

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE GERARD PHILIPPE, RUE CONDORCET

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,
Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,
Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,
Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,
Vu la demande d'autorisation formulée par l'entreprise SAUR d'occuper le domaine public, rue Gérard Philippe et rue Condorcet, pour des travaux de raccordement EU.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SAUR est autorisée à occuper le domaine public rue Gérard Philippe et rue Condorcet afin d'effectuer des travaux de raccordement EU.

Article 2 Pour permettre des travaux de raccordement EU, exécutés par l'entreprise SAUR entre le 24 juin et le 28 juin 2024, les travaux sont soumis aux prescriptions suivantes.

Article 3 : Circulation véhicule
Rue Gérard Philippe

- La circulation sera alternée par panneau C18 B15 (priorité donnée aux véhicules venant en sens inverse de l'obstacle).
- La vitesse maximale des véhicules autorisée sera limitée à 30km/h

Rue Condorcet, **travaux mercredi 26 juin**

- Circulation en chaussée rétrécie au droit du poste de travail

Article 4 : Stationnement véhicule

- L'arrêt et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

Article 5 : L'entreprise SAUR se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

Article 6 : Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux règlementaire et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 tri flash). Des sacs de lestages seront utilisés pour le matériel de signalisation.

Article 7 : L'entreprise SAUR rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

Article 8 :
Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise SAUR et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 9 :
Le Directeur Général Adjoint des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 19 juin 2024

Le Maire,

MAIRIE DE LEZIGNAN-CORBIERES
AUDE

Gérard FORCADA

Pour le Maire empêché et par délégation la 1ère Adjointe
Mme Christine BENOIT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802693450
cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : VREBOS Prénom : Karine
Dénomination : SAUR LANGUEDOC ROUSSILLON Représenté par :
Adresse Numéro : 87 Extension : Nom de la voie : avenue Raoul Bayou
Code postal 34360 Localité : ST CHINIAN Pays : France
Téléphone 04 67 38 00 07 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : karine.vrebos@saur.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue Gerard Philipe / Rue CONDORCET
Code postal 11200 Localité : LEZIGNAN CORBIERES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT
N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :
Date prévue de début des travaux : 24 06 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 4

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 Date de début de réglementation 24 06 2024
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☑
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☑	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☑	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ST CHINIAN Le : 18 06 2024

Nom : VREBOS Prénom : Karine Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

(43.200692 2.749214);(43.200651 2.749806);(43.200504 2.749158);(43.200692 2.749214);